Saint-Satur

LA MAIRIE DE SAINT-SATUR VOUS INFORME

A partir du lundi 14 septembre 2026, à titre expérimental, une partie de la rue Basse des Moulins sera mise en sens unique de circulation sur la portion comprise entre, la rue du Commerce et le n° 10 de la rue Basse des Moulins.

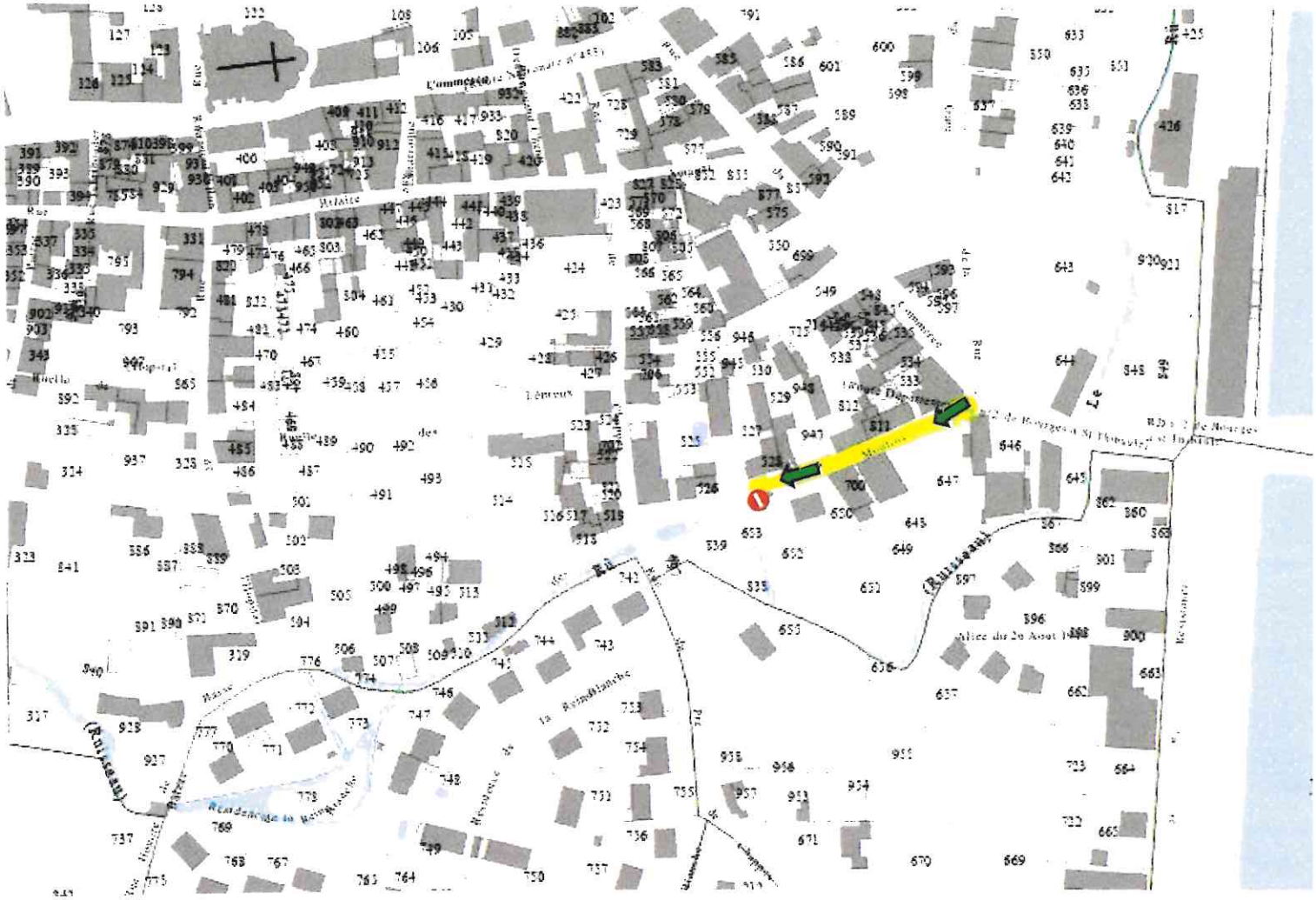

Christian DELESGUES
Maire de SAINT-SATUR

MAIRIE de SAINT-SATUR 18 (Cher)